

## SEANCE DU 10 AVRIL 2015

### **Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2015**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2015 à chacune des 3 taxes directes locales, DECIDE d'augmenter de 0.5 % les taux votés en 2014 et portés sur l'état intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015 », à savoir :

- Taxe d'habitation	:	12,84 %
- Taxe foncier bâti	:	17,33 %
- Taxe foncier non bâti	:	69.61 %

Le produit résultant des taux votés est de 221 343 €

### **Participation financière des communes de résidence pour les enfants extérieurs scolarisés au groupe scolaire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de ne pas augmenter les participations financières de l'année scolaire précédente soit un montant de : 725 € par enfant scolarisé en classe primaire et 1 140 € par enfant scolarisé en classes maternelle.

Ces participations financières concernent les Communes de BULHON, CHARNAT, SAINT-IGNAT, VINZELLES.

### **Préparation du budget 2015**

Fournitures scolaires : 44.00 € par élève (effectif au 01 janvier : 155 élèves).

Subvention amicale de l'école : 16.30 € par élève (effectif au 01 janvier : 155 élèves).

Comité des fêtes : 500 € pour aider au financement de la fête communale du 14 juillet.

Approbation des comptes administratifs 2014

A l'unanimité les Comptes Administratifs de l'année 2014 sont approuvés par le Conseil Municipal :

#### **COMMUNE**

Montant des recettes de fonctionnement	720 969.35 €
Montant des dépenses de fonctionnement	549 539.68 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>171 429.67 €</b>
Montant des recettes d'investissement	454 008.41 €
Montant des dépenses d'investissement	256 488.14 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>197 520.27 €</b>

---

#### **CCAS**

Montant des recettes de fonctionnement	3 500.00€
Montant des dépenses de fonctionnement	2 620.14 €
Montant des recettes d'investissement	0.00 €
Montant des dépenses d'investissement	0.00 €

---

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 129.12 €</b>
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 3 148.56 €</b>



- **d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 110 (report à nouveau - solde créditeur), cet excédent servira à couvrir les prochaines dépenses de fonctionnement du budget 2015.**

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2014, constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exploitation de 1 129.12 € et un déficit d'investissement de 3 148.56 € ,

##### **DECIDE :**

- **d'affecter le résultat d'exploitation soit 1 129.12 € au compte 1068, en recettes d'investissement**
- **et d'affecter le déficit d'investissement soit 3 148.56 € au compte 001 du budget 2015.**

#### **CCAS**

Le Conseil d'administration constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement.

##### **DECIDE :**

- **d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 110 (report à nouveau – solde créditeur) cet excédent servira à couvrir les prochaines dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015.**

#### **Vote des budgets 2015**

Monsieur le Maire donne communication à l'assemblée des budgets primitifs de l'exercice 2015. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces budgets est d'avis qu'ils soient approuvés et soumis à l'approbation de Monsieur le Sous-Préfet. Les dépenses et recettes sont arrêtées comme suit :

#### **BUDGET DE LA COMMUNE**

* Section de fonctionnement	- Dépenses et recettes	<b>657 396 €</b>
* Section d'investissement	- Dépenses et recettes	<b>638 046 €</b>

#### **BUDGETS DES SECTIONS**

##### **- Ile de la Bresle :**

* Section de fonctionnement	- Dépenses et recettes	<b>7 585 €</b>
* Section d'investissement	- Dépenses et recettes	<b>13 877 €</b>

##### **- La Terrasse**

* Section de fonctionnement	- Dépenses et recettes	<b>3 112 €</b>
-----------------------------	------------------------	----------------

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

* Section de fonctionnement	- Dépenses et recettes	<b>7 846 €</b>
* Section d'investissement	- Dépenses et recettes	<b>6 035 €</b>

#### **BUDGET DU CCAS**

* Section de fonctionnement	- Dépenses et recettes	<b>5 167 €</b>
-----------------------------	------------------------	----------------